

INSTITUT MAJORELLE

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Document reçu par les services fiscaux le 02/06/2026 à 16:51



N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise										INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872		Néant		☐															
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent										15							
														Exercice N clos le				31/12/2025				Exercice N-1 clos le				31/12/2024			
										Brut				Amortissements-Provisions				Net				Net							
										1				2				3				4							
ACTIF																													
ACTIF IMMOBILISÉ										Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		0		012		0		0		0					
										Immobilisations incorporelles - Autres				014		0		016		0		0		0					
										Immobilisations corporelles				028		26 972		030		9 643		17 329		23 118					
										Immobilisations financières (1)				040		10 050		042		0		10 050		10 050					
										TOTAL I (5)				044		37 022		048		9 643		27 379		33 168					
ACTIF CIRCULANT										Stocks matières premières, appro., en cours de production				050		0		052		0		0							
										Stocks marchandises				060		0		062		0		0		2 841					
										Avances et acomptes versés sur commandes				064		0		066		0		0		0					
										Créances (2) clients et comptes rattachés				068		0		070		0		0		0					
										Créances autres (3)				072		194		074		0		194		170					
										Charges constatées d'avance				092		0		094		0		0		0					
										Valeurs mobilières de placement				080		0		082		0		0		0					
										Disponibilités				084		5 130		086		0		5 130		6 893					
										TOTAL II				096		5 324		098		0		5 324		9 903					
TOTAL GENERAL (I + II)										110		42 346		112		9 643		32 703		43 072									
PASSIF														Exercice N NET				Exercice N-1 NET											
CAPITAUX PROPRES										Capital social ou individuel				120		1 000		1 000		1 000									
										Ecart de réévaluation				124		0		0		0									
										Réserve légale				126		0		0		0									
										Réserves réglementées				130		0		0		0									
										Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...				131		0		132		0									
										Report à nouveau				134		-11 098		-11 098		-11 098									
										Résultat de l'exercice				136		-29 012		-29 012		-11 098									
										Subventions d'investissement				137		0		0		0									
										Provisions réglementées				140		0		0		0									
										TOTAL I				142		-39 110		-39 110		-10 098									
Provisions pour risques et charges										TOTAL II		154		0		0													
DETTES (4)										Emprunts et dettes assimilées				156		0		0											
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		0		0		0									
										Fournisseurs et comptes rattachés				166		1 183		4 348		4 348									
										Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		9 121		172		24 220		23 491							
										Comptes courants d'associés				173		140		140		140									
Autres dettes										175		46 270		25 332		25 332													
Produits constatés d'avance										174		0		0		0													
TOTAL III										176		71 813		53 170		53 170													
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		32 703		43 072		43 072													
RENOIS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		0		(4) Dont dettes à plus d'un an		195		0									
										(2) Dont créances à plus d'un an		197		0		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182		0									
										(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		0		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184		0									

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872										☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025		N-1 clos le 31/12/2024				
Ventes de marchandises					209	0		210	0							
Production vendue biens			dont export et livraisons intracommunautaires		215	0		214	0							
Production vendue services					217	0		218	125 115		146 986					
Production stockée								222	0							
Production immobilisée								224	0							
Subventions d'exploitation reçues								226	0							
Autres produits								230	11		6					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	125 127		146 992					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	3 263		13 981					
Variation de stock (marchandises)								236	2 841		-2 841					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	156		32					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	0							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0	immobilier			0	242	52 092		71 632				
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	0		244	2 301		1 635					
Rémunérations du personnel								250	77 673		61 743					
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380	0		252	12 856		5 681				
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	0		254	5 789		3 853				
Dotations aux dépréciations								256	0							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259	0		262	978		1 268					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260	0										
Total des charges d'exploitation (II)								264	157 949		156 984					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-32 822		-9 992					
Produits financiers			(III)					280	0							
Produits exceptionnels			(IV)					290	3 990							
Charges financières			(V)					294	0							
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes			(VI)	347	0		300	180		1 106				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			(VI)	348	0									
Impôts sur les bénéfices			(VII)					306	0							
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-29 012		-11 098					
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2					312	0		314	29 012				
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	0							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	0							
		Provisions non déductibles						322	0							
		Impôts et taxes non déductibles						324	180							
		Divers dt intérêts excédentaires	247	0		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	0				330	0		
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249	0		251			0			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	0							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	0							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0							
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986	0		Zone franche urbaine		987	0						
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	0		Jeune entreprise innovante		989	0						
		Zone restruct. défense		127	0		Zone revitalisation rurales		138	0						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991	0		Investissements et souscriptions outre-mer		344	0						
		ZFANG 44 quaterdecies		345	0											
		Bassins urbains à dynamiser – BUD		992	0		Zone de développement prioritaire		993	0						
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit			346	0						350	0	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0								
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0								
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0								
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0								
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0								
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0								
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0								
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0										
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	0		354	28 832					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356	0								
Déficits antérieurs reportables			0						360	0						
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0		372	28 832					

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872											Néant ☐				
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale			
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400	0	402	0	404	0	406	0	0			
		Autres		410	0	412	0	414	0	416	0	0			
Terrains				420	0	422	0	424	0	426	0	0			
Constructions				430	12 042	432	0	434	0	436	12 042	0			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				440	14 230	442	0	444	0	446	14 230	0			
Installations générales, aménagements divers				450	0	452	0	454	0	456	0	0			
Matériel de transport				460	0	462	0	464	0	466	0	0			
Autres immobilisations corporelles				470	700	472	0	474	0	476	700	0			
Immobilisations financières				480	10 050	482	0	484	0	486	10 050	0			
TOTAL				490	37 022	492	0	494	0	496	37 022	0			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial				495	0	497	0	498	0	499	0				
Autres immobilisations incorporelles				500	0	502	0	504	0	506	0				
Terrains				510	0	512	0	514	0	516	0				
Constructions				520	236	522	1 204	524	0	526	1 441				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	3 345	532	4 352	534	0	536	7 696				
Installations générales, aménagements divers				540	0	542	0	544	0	546	0				
Matériel de transport				550	0	552	0	554	0	556	0				
Autres immobilisations corporelles				560	272	562	233	564	0	566	506				
TOTAL				570	3 853	572	5 789	574	0	576	9 643				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR													
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé															
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values									
						Court terme	Long terme								
							19%	15% ou 12,8%		0%					
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL		578	0	580	0	582	0	586	0	581	0	587	0	589	0
		Plus-values taxables à 19%			579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0	595	0
		TOTAL					596	0	585	0	597	0	599	0	

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	11 098	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	0	
Déficits reportables									984	11 098	
Déficits de l'exercice									860	29 012	
Total des déficits restant à reporter									870	40 110	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0				
Montant de la TVA collectée									374	21 669	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	2 181	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	0	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	0	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									690	0	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									691	0	
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692	0				
Revenu brut social (si le montant est positif)								693	0		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	0	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet		
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune
Adresse :		Pays	
Titre	Nom complet		
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune
Adresse :		Pays	

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0
--	-----	---

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : INSTITUT MAJORELLE	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 980212872	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	9205110049789602B0202645		
Invariant du local	920511004978		
Adresse du local	0215 BD BINEAU 92200 NEUILLY-SUR-SEINE		
Précisions sur l'adresse	A\01\00		
Propriétaire du local	JETS INVESTISSEMENTS	5710	
SIREN du propriétaire du local	533390142		
Mode d'occupation du local			
Montant du loyer annuel du local			
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026



N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
INSTITUT MAJORELLE - SIREN : 980212872			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
215 BOULEVARD BINEAU 92200 NEUILLY-SUR-SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	28 832
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Penny lane
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable : ☐ Salarié ?					
EI CABINET ACHHEB ZAKARIA 5 BOULEVARD EDGAR QUINET 92700 COLOMBES FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a		0		
				payées par un établissement chargé du service des titres		b		0		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c		0		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		0		
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		0		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		0		
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		0		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						77 673		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						0		
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0		0		0		
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice		0		0		0		
		MVLt réalisée au cours de l'exercice		0		0		0		
		MVLt restant à reporter		0		0		0		
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								0		
Nombre de reçus délivrés								0		